

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil : parents confinés avec leurs enfants handicapés

DEPUIS la fermeture des écoles, les parents sont confrontés à la gestion des enfants à domicile. Ceux devant partager leurs journées avec des enfants vivant avec un handicap doivent faire preuve de beaucoup d'imagination et de patience.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil / Gabon

"Le matin, au réveil, les enfants apprennent à bien plier leurs habits, à ranger

leurs jouets, à ranger la chambre", raconte Laurent M., mère de trois enfants dont un est autiste et pensionnaire du centre Xavier d'éducation spécialisée. "Ensuite, ils participent à faire le petit déjeuner. Ainsi, pour faire les crêpes, on apprend à casser les œufs, à les battre, à mélanger les ingrédients, etc. On varie les menus pour diversifier les ingrédients que les enfants devront essayer de mémoriser et savoir réutiliser". La matinée se poursuivra par des activités académiques : lire dix pages par jour, apprendre l'alphabet, à compter, pouvoir nommer

des objets.

Les exercices physiques ne sont pas absents : petites courses dans l'appartement, pour le renforcement musculaire. L'après-midi est surtout réservé au développement artistique : la peinture pour développer la perception visuelle, du découpage pour la motricité fine, pour raffermir les muscles du poignet et des doigts, la fabrication d'objets en papier, etc.

Pour occuper leurs enfants, contraints à rester enfermés quasiment 24 heures sur 24 pour cause de Covid-19, la direction du centre a conseillé aux parents de les associer aux tâches quotidiennes. Histoire de les occuper.



Photo : Sidonie Ambonquilia

Les enfants vivant avec un handicap s'occupent comme ils peuvent.

Tchibanga : des jeunes au chevet des personnes démunies



Photo : M. LUNGUM

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon

EU égard à la montée inquiétante du nombre des cas positifs au Covid 19 dans notre pays, des jeunes de la ville de Tchibanga, se voulant solidaires, ont posé, le week-end écoulé, un acte de bienfaisance à l'endroit des personnes démunies. Ils ont mis à la disposition de ces derniers le minimum nécessaire pour se prémunir du coronavirus. Il s'agit notamment du savon, de l'eau de javel et des bidons remplis d'eau d'une capacité de 30 litres avec robinet, pour se laver régulièrement les mains.

La chaîne de solidarité a déjà touché certains grands quartiers de la cité, notamment Ibang,

Batsiengui, Minzanzala et Pola. Cette initiative a été rendue possible grâce à la contribution de quelques opérateurs économiques locaux, qui se sont montrés sensibles à la sollicitation des "Jeunes solidaires" de Tchibanga. Outre la distribution de la dotation susmentionnée, les "Jeunes solidaires" font également œuvre de pédagogie auprès de la population, en l'instruisant, non seulement sur le respect des gestes barrières, mais aussi des comportements à adopter tout au long de cette période de crise sanitaire. Dans le cadre de l'élargissement de cette action sociale, Guy-Patrick Itsitsa et ses compagnons poursuivent leur œuvre de bienfaisance dans d'autres quartiers de la cité. Au grand bonheur des populations.

Vingt-sept détenus graciés à Lambaréné

PARMI eux, on dénombre 22 Gabonais dont un mineur.

Esaie NDILORUM
Lambaréné/Gabon

PAR décret n°00096/PR/MJGS du président de la République, Ali Bongo Ondimba, une remise de peine a été accordée, le 11 avril dernier, "à tous les détenus nationaux et expatriés condamnés pour des délits mineurs dont la peine restant à purger est inférieure à six mois". A Lambaréné, 27 détenus en ont bénéficié. Le directeur de la prison, le commandant Jean-Honoré Mouélé, a rendu public le décret y relatif, en présence du secrétaire général de province, Flavien Kankouolo – représentant la gouverneure – et du procureur de la République, Félix Minko Nkoundi.

Avant ce geste, la maison d'arrêt de Lambaréné comptait 222 détenus. Soit 84 condamnés et 128 prévenus. Sur les 27 graciés, il y a vingt-deux hommes – tous



Photo : Esaie NDILORUM

Les détenus graciés à Lambaréné

Gabonais – parmi lesquels un mineur. Puis, cinq étrangers de nationalités malienne (2), sénégalaise (1), tchadienne (1) et nigérienne (1).

Avant de recouvrer leur liberté, le procureur de la République, Félix Minko Nkoundi leur a dit : "Ce 11 avril est une journée spéciale pour vous dans le sens de votre liberté. Mais sachez qu'il s'agit d'une décision en lien avec le nouveau coronavirus ou le Covid-19, prise par le président Ali Bongo Ondimba. Vous êtes 27 à recou-

vrer la liberté. La seule façon de remercier le chef de l'Etat est de ne plus revenir derrière les barreaux. Car, si vous revenez, vous serez considérés comme récidivistes." Les mesures barrières à respecter ont été rappelées aux uns et aux autres avant de recevoir, chacun, son certificat de libération. Les 5 expatriés, notamment ceux frappés d'interdiction de séjour au Gabon, ont été mis à la disposition de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI).